

Il faut tenir compte aussi des ressources publiques. La propriété publique des sociétés d'État exige beaucoup financièrement du gouvernement qui doit gérer et soutenir différentes entreprises à même l'argent des contribuables.

Au jour le jour, la responsabilité financière est plus diffuse qu'elle ne devrait l'être. En outre, certaines sociétés d'État ne peuvent espérer que le gouvernement fédéral leur accordera les capitaux nécessaires pour prendre de l'expansion à l'échelle internationale.

Prenons l'exemple d'Air Canada; il est difficile à la société de soutenir la concurrence des compagnies d'aviation privées si elle ne bénéficie pas de l'injection de gros capitaux. N'étant pas en mesure d'obtenir ces fonds grâce aux investissements du secteur privé, elle devra les puiser dans la poche des contribuables.

Le ministre a ensuite parlé des différents modes de gestion, ainsi que d'équité et de justice. De nombreuses sociétés d'État concurrencent directement le secteur privé. En effet, certaines entreprises ont fait valoir, comme l'ont rappelé les concurrents d'Air Canada et d'Eldorado, que les sociétés d'État les concurrencent. Ce n'est pas juste et il faut en tenir compte.

D'après moi, le gouvernement a fait valoir de manière on ne peut plus formelle, claire et positive la nécessité de procéder à l'évaluation qui devra précéder la vente de toute société d'État.

M. Langdon: Madame la Présidente, en quelques mots, Air Canada, qui est une institution nationale, a été créée dans le but de répondre aux énormes besoins en matière de transport d'un pays exceptionnel par son étendue, par la diversité de ses activités économiques et par sa population multiculturelle.

Il est extrêmement difficile de croire que l'exploitant du secteur privé acceptera la lourde tâche de desservir les localités éloignées, de desservir régulièrement des localités ayant besoin d'un service aérien sans pourtant avoir la population qui le justifierait, à l'exemple notamment de la circonscription du député de Sarnia—Lambton.

Si la création d'une institution nationale a semblé logique et cruciale dans le passé, si cette institution a pu dans le passé obtenir les capitaux qui lui étaient nécessaires, sans puiser dans les coffres de l'État, mais bien en obtenant des emprunts qui lui ont permis de remettre à neuf ses avions, pourquoi ce revirement soudain? Ce n'est certainement pas logique sur le plan national, et encore moins logique compte tenu de la déclaration qui a été faite l'an dernier.

La présidente suppléante (Mme Champagne): La période réservée aux questions et aux observations est à présent écoulée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS A DÉBATTRE

La présidente suppléante (Mme Champagne): Conformément à l'article 66 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: l'hon. député de Scarborough-Ouest (M.

Eldorado Nucléaire Limitée

Stackhouse)—Les relations ouvrières—Le salaire minimum fédéral; le député de York-Est (M. Redway)—La Loi électorale du Canada—Les contributions versées aux candidats néo-démocrates aux élections municipales de Toronto; le député de Kenora—Rainy River (M. Parry) —La fiscalité—Les déductions accordées aux habitants du Nord— L'admissibilité de certaines collectivités.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA RÉORGANISATION ET L'ALIÉNATION DE ELDORADO NUCLÉAIRE LIMITÉE

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-121, tendant à autoriser la réorganisation et l'aliénation de Eldorado Nucléaire Limitée et à apporter des modifications corrélatives à certaines lois, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Benjamin (p. 14369).

La présidente suppléante (Mme Champagne): Etant donné que nous avons repris le débat, je voudrais avertir tous les députés d'être très prudents. Par suite de l'annonce faite aujourd'hui, nous nous écartons de plus en plus, me semble-t-il, du sujet du projet de loi à l'étude.

Je ne veux pas invoquer la règle de la pertinence, mais je conseillerais aux députés de prendre garde.

M. Langdon: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement pour faire une observation au sujet de ce dernier point. Je comprends certes que la présidence voudrait limiter le débat à la motion dont nous sommes saisis. Toutefois, je demeure perplexe étant donné que la motion à l'étude renvoie à six mois l'examen du projet de loi au lieu de proposer son adoption.

• (1600)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je comprends ce que le député tente de dire. Je me rends compte que la privatisation est une question pertinente. Toutefois, le député parlait du confort et de la taille des avions et je ne vois pas le rapport de ces questions avec notre sujet. Je pense que tout le monde me comprend. Nous poursuivrons le débat.

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Je vous comprends très bien, madame la Présidente. Ce ne sera pas facile, mais je vous promets de ne pas parler de pertinence dans le cours de mes observations.

La motion dont la Chambre est maintenant saisie concerne l'application de la politique gouvernementale de privatisation à la société Eldorado. On propose de retarder de six mois la privatisation de cette société et son fusionnement avec la *Saskatchewan Mining Corporation*. La motion est extrêmement pertinente, car voici que le gouvernement fait tout à coup volte-face dans toute sa politique de privatisation, si l'on en juge par ce qui a été annoncé aujourd'hui.